

Indications thérapeutiques Indications thérapeutiques

Vous trouverez les indications thérapeutiques de ce médicament dans le paragraphe 4.1 du RCP ou dans le paragraphe 1 de la notice. Ces documents sont disponibles en cliquant [ici](#) Ce médicament a été autorisé par la commission européenne : en cliquant [ici](#), vous serez redirigés vers un fichier PDF de son site (nouvelle fenêtre). Vous pouvez consulter l'aide (question 9) pour plus d'informations.

Groupe(s) générique(s)

Ce médicament n'appartient à aucun groupe générique

Composition en substances actives

Comprimé (Composition pour un comprimé)
> empagliflozine 10 mg

Présentations

> 30 plaquette(s) thermoformée(s) PVC-Aluminium de 1 comprimé(s)

Code CIP : 278 928-5 ou 34009 278 928 5 1
Déclaration de commercialisation : 23/03/2021
Cette présentation est agréée aux collectivités

En pharmacie de ville :

- Prix hors honoraire de dispensation : 38,29 €
- Honoraire de dispensation : 1,02 €
- Prix honoraire compris : 39,31 €
- Taux de remboursement : 65 %

[Aller au glossaire](#)

Documents de bon usage du médicament

- Stratégie médicamenteuse du contrôle glycémique du diabète de type 2

Auteur : Haute autorité de santé
Type : Recommandation de bonne pratique
Date de mise à jour : Janvier 2013

Service médical rendu (SMR)

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence. Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien `Avis du jj/mm/aaaa` ou encore sur demande auprès de la HAS . Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

Redirection à la page d'aide

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
Important	Avis du 24/04/2024Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 24/04/2024 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Extension d'indication	Le service médical rendu par JARDIANCE (empagliflozine) 10 et 25 mg, comprimé pelliculé, est important dans l'indication de l'AMM.
Important	Avis du 31/01/2024Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 31/01/2024 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Extension d'indication	Le service médical rendu par JARDIANCE (empagliflozine) est important uniquement dans le traitement des patients adultes atteints de maladie rénale chronique, en ajout au traitement standard : • avec un débit de filtration glomérulaire estimé (DFGe) compris entre 20 et 45 mL/min/1,73 m ² ou entre 45 et 90 mL/min/1,73 m ² avec un rapport albumine/créatinine (RAC) urinaire = 200 mg/g, • traités par un inhibiteur de l'enzyme de conversion (IEC) ou un antagoniste du récepteur de l'angiotensine 2 (ARA II ou sartan) à la dose maximale tolérée.

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
Insuffisant	Avis du 31/01/2024 Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 31/01/2024 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Extension d'indication	Le service médical rendu par JARDIANCE (empagliflozine) est insuffisant pour justifier d'une prise en charge par la solidarité nationale au regard des alternatives disponibles dans les autres situations de l'AMM.
Important	Avis du 01/06/2022 Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 01/06/2022 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Extension d'indication	Le service médical rendu par JARDIANCE (empagliflozine) est important dans le traitement de l'insuffisance cardiaque chronique symptomatique à fraction d'éjection ventriculaire gauche > 40%. Le service médical rendu par JARDIANCE (empagliflozine) est <ul style="list-style-type: none"> important en traitement de recours, en ajout d'un traitement standard optimisé chez les patients adultes atteints d'insuffisance cardiaque chronique avec fraction d'éjection réduite (FEVG = 40%) qui restent symptomatiques (classe NYHA II à IV) malgré ce traitement. La Commission considère que l'optimisation du traitement préalable à la prescription de JARDIANCE (empagliflozine) implique d'avoir utilisé les médicaments selon la stratégie recommandée et à la dose maximale tolérée, dont l'association sacubitril/valsartan en éventuel remplacement d'un IEC ou ARA II, si leur association est compatible avec le profil clinique du patient,
Important	Avis du 05/01/2022 Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 05/01/2022 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Extension d'indication	

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
Insuffisant	<p>Avis du 05/01/2022 Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 05/01/2022 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS</p>	Extension d'indication	<p>Le service médical rendu par JARDIANCE (empagliflozine) est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • insuffisant pour justifier d'une prise en charge par la solidarité nationale dans les autres populations de l'indication « insuffisance cardiaque chronique symptomatique à fraction d'éjection réduite », notamment en première intention ou en ajout d'un traitement standard non optimisé incluant l'association sacubitril/valsartan.
Important	<p>Avis du 05/01/2022 Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 05/01/2022 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS</p>	Extension d'indication	<p>Le service médical rendu par JARDIANCE (empagliflozine) est</p> <ul style="list-style-type: none"> • important en traitement de recours, en ajout d'un traitement standard optimisé chez les patients adultes atteints d'insuffisance cardiaque chronique avec fraction d'éjection réduite (FEVG = 40%) qui restent symptomatiques (classe NYHA II à IV) malgré ce traitement. La Commission considère que l'optimisation du traitement préalable à la prescription de JARDIANCE (empagliflozine) implique d'avoir utilisé les médicaments selon la stratégie recommandée et à la dose maximale tolérée, dont l'association sacubitril/valsartan en éventuel remplacement d'un IEC ou ARA II, si leur association est compatible avec le profil clinique du patient,

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
Insuffisant	Avis du 05/01/2022 Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 05/01/2022 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Extension d'indication	<p>Le service médical rendu par JARDIANCE (empagliflozine) est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • insuffisant pour justifier d'une prise en charge par la solidarité nationale dans les autres populations de l'indication « insuffisance cardiaque chronique symptomatique à fraction d'éjection réduite », notamment en première intention ou en ajout d'un traitement standard non optimisé incluant l'association sacubitril/valsartan.
Important	Avis du 21/10/2020 Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 21/10/2020 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Réévaluation SMR	<p>Le service médical rendu JARDIANCE (empagliflozine) est important dans le traitement des adultes atteints de diabète de type 2 insuffisamment contrôlé par une monothérapie par la metformine ou un sulfamide hypoglycémiant, en complément du régime alimentaire et de l'exercice physique, et uniquement en association :</p> <ul style="list-style-type: none"> o en bithérapie uniquement avec la metformine ou avec un sulfamide hypoglycémiant, o en trithérapie uniquement avec la metformine et un sulfamide hypoglycémiant ou avec la metformine et l'insuline.
Insuffisant	Avis du 21/10/2020 Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 21/10/2020 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Réévaluation SMR	<p>Le service médical rendu JARDIANCE (empagliflozine) est insuffisant pour justifier d'une prise en charge par la solidarité nationale au regard des alternatives disponibles en monothérapie et en bithérapie avec l'insuline.</p>

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
Insuffisant	Avis du 27/02/2019 Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 27/02/2019 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Réévaluation ASMR	Le service médical rendu par JARDIANCE est insuffisant pour justifier d'une prise en charge par la solidarité nationale dans les indications de l'AMM.
Important	Avis du 19/10/2016 Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 19/10/2016 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Réévaluation SMR et ASMR	Le service médical rendu par JARDIANCE est important : <ul style="list-style-type: none"> • en bithérapie en association à la metformine, • en trithérapie en association à la metformine et à un sulfamide, • en trithérapie en association à la metformine et l'insuline.
Insuffisant	Avis du 19/10/2016 Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 19/10/2016 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Réévaluation SMR et ASMR	Le service médical rendu par JARDIANCE demeure insuffisant pour une prise en charge par la solidarité nationale : <ul style="list-style-type: none"> • en monothérapie, • en bithérapie en association aux sulfamides hypoglycémiants ou à l'insuline.
Insuffisant	Avis du 17/12/2014 Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 17/12/2014 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Inscription (CT)	Le service médical rendu par JARDIANCE est insuffisant pour une prise en charge par la solidarité nationale : en monothérapie, en bithérapie en association aux sulfamides hypoglycémiants ou à l'insuline.
Modéré	Avis du 17/12/2014 Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 17/12/2014 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Inscription (CT)	Le service médical rendu par JARDIANCE est modéré : en bithérapie en association à la metformine, en trithérapie en association à la metformine et à un sulfamide, en trithérapie en association à la metformine et l'insuline.

Amélioration du service médical rendu (ASMR)

Pas d'ASMR disponible pour ce médicament

Autres informations

- Titulaire de l'autorisation : BOEHRINGER INGELHEIM INTERNATIONAL GmbH
- Conditions de prescription et de délivrance :
 - liste I Aller au glossaire
- Statut de l'autorisation : Valide
- Type de procédure : Procédure centralisée
- Code CIS : 6 794 714 5